PERMIS DE VÉGÉTALISER - Embellissez votre quartier

Vous avez envie de jardiner sur un espace public de la ville, vous pouvez présenter un projet au service environnement de la commune ?

Pour cela, la démarche est simple :
• Rendez-vous sur le site de la ville : https://www.thorigny.fr/mes-demarches/autorisations-durbanisme-et-de-vo...
• Élaborez votre projet : identification du lieu, plantes et aménagement envisagés...
Un plan ou croquis ainsi qu'une photo de l'emplacement sont à joindre à la demande.
• Prenez rendez-vous avec un agent du service technique sur place
• Si le projet est validé, signez la charte
• Plantez, arrosez, entretenez et partagez ?
Publié le 10 mai 2022